



Newsletter



Octobre 2023

La newsletter du dispositif ETE c'est : de l'information sur l'**Efficacité et la Transition Energétique en santé**, de l'actualité réglementaire, des invitations aux événements organisés par la mission ETE, une veille technique, et des retours d'expérience des établissements de santé en Pays de la Loire sur les projets mise en œuvre dans le cadre dispositif. Retrouvez toute l'offre de services ETE [ICI](#)



Journée régionale Efficacité et Transition Energétique en santé

Mardi 28 Novembre 2023
de 9h à 17h

📍 TERRABOTANICA - ANGERS

Programme et inscription :
<https://qrco.de/ETE2023>





Inscription

ACTUALITE ENERGIE EN SANTE



Préparer votre saison de chauffage tout en maîtrisant vos consommations d'énergie. 3 outils pour réduire votre facture sans investir !

[Parcours Énergie](#)

Sans être expert, ce « Parcours Énergie » vous permettra de monter en compétence mais également de gagner en autonomie.

Suivez ces étapes avec rigueur et motivation et vous devriez réussir à suivre vos consommations et trouver des actions simples et efficaces à mettre en œuvre pour réaliser entre 10% et 20% d'économies d'énergie à très faible investissement !

[Zoning et état des lieux de vos installations](#) : Un "zoning" complet associé à un rapide "état des lieux" de votre structure permettra de réaliser un "plan d'actions" simple et efficace. Suite à la mise en œuvre des actions, il sera facilement possible d'atteindre entre 10% et 20% d'économies d'énergie à investissement nul (ou très faible) !

[Campagne de mesure de température](#) : L'intérêt de positionner des sondes de températures pendant plusieurs jours dans certaines pièces stratégiques de votre établissement (en fonction du zoning* des réseaux secondaires de chauffage) permet de :

- Vérifier que les paramètres « théoriques » du régulateur correspondent aux données « réelles »
- Vérifier que « l'usage » correspond aux « besoins »
- Revérifier et donc valider que les nouveaux réglages correspondent bien aux attentes

Retour d'expérience de l'[EHPAD La Sagesse](#) et du [Centre Hospitalier de Fontenay-le-Comte](#) en Vendée. Découvrez comment ces deux établissements ont réalisé plus de 20% d'économie d'énergie en 1 an sans investissement mais avec une super motivation !

Boîte à outils



Obligation de solarisation des bâtiments et parcs de stationnement couverts

Les obligations de solarisation ou de végétalisation introduites en 2019 pour certaines constructions neuves de plus de 1000 m² se renforcent avec un abaissement du seuil d'assujettissement basé sur l'emprise au sol, une extension aux constructions à usage de bureaux, aux rénovations lourdes et extension, et à certains parcs

de stationnement extérieurs.

Pour les bâtiments et parcs de stationnement couverts, à compter du 1er juillet 2023, les obligations visent les :

- **Nouvelles constructions** ainsi que les **extensions et rénovations lourdes** des **bâtiments à usage commercial, industriel ou artisanal, les entrepôts, et les hangars fermés au public** de plus de **500 m²** d'emprise au sol, avec un taux de couverture minimal de **30%**.
- **Nouvelles constructions de bureaux**, ainsi que les **extensions et rénovations lourdes**, de plus de **1 000 m²** d'emprise au sol, avec un taux de couverture minimal de **30%**.
- **Nouveaux parkings couverts et ouverts au public**, ainsi que les **extensions et rénovations lourdes**, de plus de **500 m²** d'emprise au sol, avec un taux de couverture minimal de **30%**.

Les taux de couverture pourront être rehaussés ultérieurement par décret.

Pour les parcs de stationnement extérieurs, à compter du 1er juillet 2023, les obligations visent les :

- Les parcs de stationnement extérieurs **associés aux bâtiments listés au paragraphe précédent**, de plus de **500 m²** sur au moins **50%** de leur surface.
- Les nouveaux parcs de stationnement **extérieurs et ouverts au public**, de plus de **500 m²** sur au moins **50%** de leur surface

Pour en savoir plus



Une base documentaire Transition Energétique et Ecologie en santé très riche chez nos voisins du réseau CTEES AURA

Transition énergétique et écologique : quelles obligations pour les établissements sanitaires et médico-sociaux ?

Retrouvez l'ensemble des obligations réglementaires et les outils / bonnes pratiques associés à avoir en tête pour réussir sa transition verte. Merci à Pierre ROSTAN (Coordinateur CTEES AURA) pour ce travail !

A découvrir



ACTEE organise un webinaire sur le Décret BACS

Lors de ce webinaire, nous reviendrons sur les exigences de cette réglementation et les solutions existantes :

En premier lieu, **ACTEE** présentera les prescriptions du décret et l'accompagnement porté par notre programme pour en tirer parti.

Ensuite, **Nabiha BRIKI**, Cheffe de Bureau Maintenance Energie au **Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis**, lauréat d'ACTEE, vous présentera des retours d'expérience sur la mise en conformité avec le Décret BACS, au cœur des territoires.

Enfin, les aspects techniques seront approfondis par **Delphine EYRAUD, Déléguée Bâtiments**, et **Joël VORMUS, Directeur des Affaires Publiques et de la Communication du GIMELEC**, acteur incontournable sur les sujets liés à la GTB/GTC et à la pilotabilité du bâtiment.

Inscription



La branche autonomie représente environ 1,3% des émissions carbone nationales

La branche autonomie émet 9 millions de tonnes équivalent CO₂ par an, soit environ 1,3% des émissions nationales dont la moitié est liée à l'alimentation et aux transports, selon les premières estimations du think tank Shift Project, a-t-on appris le 26 septembre.

Le *think tank Shift Project* a pour la première fois calculé les émissions carbone de la branche autonomie. Un secteur qui représente 5% de la population active, a indiqué Laurie Marraud, cheffe de projet santé au *Shift Project*, lors de la présentation le 26 septembre des résultats en visioconférence.

Le secteur de la santé dans son ensemble représente 49 millions de tonnes équivalent CO₂ (MtCO₂), soit 8,1% de l'empreinte carbone de la France, rappelle-t-on.

[Lire la suite](#)

LA BOITE A OUTILS ETE

LA BOITE A OUTILS ETE

DECRET BACS & BONIFICATION CEE, PASSEZ À LA GTB POUR SUIVRE VOS CONSOMMATIONS !

Le décret BACS

Qu'est-ce que c'est ?

Le décret BACS (20 juillet 2020) pour « Building Automation & Control Systems » détermine les moyens permettant d'atteindre les objectifs de réduction de consommation fixés par le décret tertiaire.

Cette norme impose de mettre en place un système d'automatisation et de contrôle des bâtiments, d'ici le 1^{er} Janvier 2025 de type gestion technique du bâtiment (GTB) respectant la norme [EN ISO 52020-1 avec une classe de régulation A ou B](#).

Elle concerne tous les bâtiments tertiaires non résidentiels, pour lesquels le système de chauffage ou de climatisation, combiné ou non à un système de ventilation, a une puissance nominale supérieure à 250 kW.

*Sauf si leur propriétaire établit une étude démontrant que l'installation d'une GTB n'est pas réalisable avec un temps de retour inférieur à 6 ans.

Quels sont les objectifs du décret BACS ?

- Suivre, enregistrer et analyser les données de consommation énergétique
- Ajuster en temps réel la consommation des systèmes techniques en fonction des besoins
- Détecter et alerter les responsables d'exploitation des potentiels dérives de consommation, en amont des défauts de fonctionnement, afin d'éviter une surconsommation et des coûts de maintenance supplémentaires

Quelle échéance ?

1 janvier 2025

Outils et ressources

- Base documentaire : [ICI](#)
- Onglet « Réglementation » : [ICI](#)
- Onglet « GTB / GTC » : [ICI](#)
- Onglet « Aides financières » : [ICI](#)

- OUTIL " Plan d'actions" - **Nouvelle Version**- [à télécharger](#)
- FICHE " Décret BACS & CEE" - [à télécharger](#)
- FICHE "Commissionnement énergétique" - [à télécharger](#)
- FICHE "Se doter de son « Conseiller en Maîtrise Énergie » en interne" - [à télécharger](#)
- FICHE "Optimisation des équipements en cuisine collective"- [à télécharger](#)

Découvrez toutes les fiches "Boîtes à outils" [ICI](#)

AGENDA



**Journée régionale
Efficacité et Transition
Énergétique
en santé**

**Mardi 28 Novembre 2023
de 9h à 17h**

📍 TERRABOTANICA - ANGERS

Programme et inscription :
<https://qrco.de/ETE2023>





Mardi 28 Novembre de 9h à 17h - Journée Régionale ETE

Partager, échanger, faire du retour d'expérience

[Inscription ICI](#)

Programme 2023 et les replays en cliquant ICI

Le dispositif ETE en BREF ...

En mai 2021, l'**ARS Pays de la Loire** et la **FNCCR** ont signé une convention pilote PENSEE, ayant pour objectif de rénover des bâtiments sanitaires et médicaux-sociaux (public, privé non lucratif & privé lucratif) en mobilisant les acteurs du territoire.

La MAPES assure la Coordination Régionale d'Efficacité et Transition Énergétique en santé. Un binôme d'acteurs territoriaux (Centre Hospitaliers & Autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergie) complète ce dispositif sur chaque département avec des postes de Conseillers en Maîtrise de l'Énergie (CME).

Dispositif



Porté par



Financé par



**CANDIDATER AU DISPOSITIF
ETE**

Pour plus d'information contactez
:



Copyright © 2021 Mapes. Tous droits réservés.
Pour nous contacter, [cliquez-ici](#).
Si vous ne souhaitez plus recevoir nos messages
[Désabonnez-vous ici](#).
www.mapes-pdl.fr

